



Mairie de MERCEY-LE-GRAND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Décembre 2023

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Michaël LAMBLA, Sébastien LABOURO, Serge SEGUIN.

Absents excusés : Laure PALLAUD et Sébastien LABOURO donnent respectivement procuration à Audeline MOMY et Florian BONNET.

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

Approbation du dernier conseil municipal : à l'unanimité

PLU INTERCOMMUNAL

Invitation de Monsieur Thierry MALESIEUX, Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour répondre aux questions liées au PLUI.

Monsieur le Maire expose le projet de Plan Local d'urbanisme Intercommunal, comme voté en conseil communautaire au 30 octobre 2023, avec ses enjeux, ses conséquences sur la communauté de communes mais également sur chaque commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à la Majorité par 10 voix pour, 4 abstentions, 1 contre, **d'accepter la demande de la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour la création d'un PLUi.**

Il demande en conséquence, à M. le Préfet de la Haute-Saône de modifier les statuts de la CCVM avec l'ajout de la compétence : « **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).** »

CONVENTION BAIL MILLE CAFES

Monsieur le Maire et Nicolas NADIA, responsable du projet « Mille Cafés, Mille Villages » présentent la convention à signer avec l'Association Mille Cafés, Mille Villages dans le cadre du partenariat à l'ouverture d'un café restaurant multi-services sur la commune. Ce document a été envoyé en amont à l'ensemble des conseillers

Lecture faite, et exposé entendu, le conseil municipal souhaite ajouter la révision de loyer annuel, selon l'IRL (Indice de Révision des Loyers) ou selon un autre indice adapté à cette situation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de cette convention.

DEVIS COMPLEMENTAIRES CAFE RESTAURANT

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux, et Monsieur le Maire, au vu des dernières réunions de chantier présentent des compléments de travaux à réaliser sur la réhabilitation énergétique en cours au 6 rue de Saint Vit et proposent les devis :

- **Pour le Lot 1**, entreprise JLG Peintures, travaux complémentaires de plâtrerie peinture et petites menuiseries = **5 495.50 € HT**, soit 6 045.05 € TTC
- **Pour le Lot 6**, entreprise CHARDEYRON, complément zinguerie = **879.50 € HT**, soit 1055.40 € TTC
- Complément hors marché, **garde-corps/claustres**, Société ALUFERM pour **7 299.32 € HT** soit 8 759.18 € TTC

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide les travaux complémentaires pour les Lot 1 et 6**, et autorise Monsieur le Maire à signer les offres
- **Refuse** le devis de la société ALUFERM.

ACHAT CHAPITEAU

Fabien CADOUX, propose l'achat d'une grande tente de cérémonie nommée chapiteau de 6m*12m pour un montant de 1 350 €TTC. Ce chapiteau sera acheté par la commune, et servira pour ses animations, celles des associations communales ou partenaires, mais ne sera pas loué aux habitants.

Le conseil municipal valide cet investissement à la majorité 7 pour, 4 contre, 4 abstentions.

OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire explique qu'il faut demander au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2024 dans le cadre du budget principal. Cela permet de régler les investissements avant le vote du budget primitif qui aura lieu en mars ou avril 2024. Le montant de l'autorisation budgétaire doit être au maximum de 25 % du montant de l'exercice de l'année précédente 2023 (hors emprunts).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette autorisation budgétaire spéciale, et autorise le mandatement, et la liquidation des dépenses d'investissement, à hauteur de 195 250 €, avant le vote du budget primitif 2024.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

Cette prime est régie par décret 2023-1006 du 31 octobre 2023, autorisé par le Centre de Gestion 25 en date du 7 novembre 2023, et soumise aux conditions d'attribution et de distributions. Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent, et proratisé au temps de travail.



Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2023

Après délibération, le Conseil municipal décidé à avoir délibéré, et à la majorité 4 abstentions, 9 pour d'attribuer une prime de pouvoir d'achat comme tel :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € (dans la limite de 700 €)

Questions Diverses :

- Point sur les travaux et Compte rendus des réunions communales, intercommunales et avec Syndicats
- Invitation du Président des Jeunes Agriculteurs du canton d'Audeux, Aurélien BONNEFOY suite à l'Opération « On marche sur la tête »
- Aménagement intérieur et extérieur du futur café restaurant
- Organisation des Vœux le vendredi 12 janvier 2024, salle polyvalente
- Rencontre avec SDIS et Artishow
- Contrôle Poteaux incendie décembre 2023 par le SIEVO
- Réunion avec CAUE Clémence GALLIOT sur aménagements extérieurs café restaurant et mairie le Mardi 19 décembre à 19 h en mairie
- Fermeture de Mairie pour fêtes de fin d'année : du 23 décembre au 2 janvier 2024 inclus
- Horaires de Mairie à partir du 1^{er} janvier 2024 : Lundi 8h – 12h30 ; Mardi 8h – 18h ; Vendredi : 8h – 12h. Fermeture le samedi
- Calendrier de collecte OM et TRI 2024 : nouveau jour de collecte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le 18 Décembre 2023, Le Maire, Didier AUBRY

